

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit, le six novembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le trente octobre deux mille dix-huit, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Claude BAUDIN.

Présents : Claude BAUDIN, Fabienne LABARRIERE-AUCOUTURIER, Jean-Pierre HERVOIR, Isabelle PRUD'HOMME, Jean-Marc BONNIN, Danielle RIVET, Philippe VIDAL, Pierre BECKER, Françoise MIGNOT, Jean-Marie BOURGEUS, Renée BROUX, Alain PRIET, Katy HERVOIR, Marie-Luce FLEURY, Jean-Philippe GUERRY, Jean-Louis GARNIER, Danielle CHEVAL, Sandrine PROUST, Vito LA SCOLA, Colette DAUPHIN, Gabriel BARDO, Guy DEMONT, Marie-Christine BASTARD.

Absents représentés : Jeanne FETTU (procuration à C. Baudin), Stéphane MAGRENON (procuration à M.L. Fleury), Fabrice SIRE (procuration à A. Priet), Alain GENITEAU (procuration à C. Dauphin).



Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Sandrine PROUST est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Quitus est donné pour les décisions qui ont été prises par Monsieur le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.



D 2018-216 : subvention à l'association des maire de l'Aude

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ accorde une subvention de 1 000 € (mille euros) versée à la paierie départementale sur le compte ouvert "Solidarité communes audoises 2018",
- ✚ dit que les crédits sont inscrits au compte 6574.



D 2018-217 : CARA – avis sur la concession de DPM pour rejet des eaux usées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ émet un avis défavorable sur le dossier de demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime pour le rejet au Puits de l'Auture du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre, non pas sur le principe, mais parce que :
 - l'étude d'un émissaire prolongé dans l'estuaire de la Gironde n'a pas été retenue ;
 - d'autres solutions d'exutoires des eaux usées de l'agglomération n'ont pas été retenues ;
 - quand bien même les conditions exposées ci-dessus, la durée de la concession devrait être limitée à 12 ans en adéquation avec la concession d'exploitation du réseau.



D 2018-218 : CER – schéma communal de défense extérieure contre l'incendie – approbation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- + approuve le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie sur le territoire de la commune de Saint-Palais-sur-Mer,
- + dit que ce dernier sera annexé au plan local d'urbanisme de la commune.



D 2018-219 : ORANGE – convention mise en souterrain des réseaux aériens – avenue de la Grande Côte

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- + autorise le maire à signer la convention avec ORANGE pour les travaux d'effacement des réseaux basse tension avenue de la Grande Côte entre la rue des Tourterelles et la plage, ainsi que tous les documents afférents.



D 2018-220 : SDEER – convention génie civil annexe télécom – avenue de la Grande Côte

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- + autorise le maire à signer la convention avec le SDEER pour l'effacement des réseaux basse tension et la réalisation des ouvrages de génie civil afférents de l'avenue de la Grande Côte entre le rond-point de l'Olivier et la plage, ainsi que tous les documents correspondants.



D 2018-221 : SDEER – compétence "infrastructure de recharge de véhicules électriques" (IRVE)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention : Jean-Louis Garnier) :

- + décide de transférer au SDEER la compétence optionnelle "infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE)" pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE,
- + donne tous pouvoirs au maire pour signer tout acte nécessaire à l'exécution de ce transfert.



D 2018-222 : CARA – ZAE de la Borderie – transfert de compétence – procès-verbal de mise à disposition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions : pouvoir Alain Géniteau, Colette Dauphin et Gabriel Bardo) :

- + approuve le procès-verbal de mise à disposition contradictoire relatif à la ZAE de la Borderie, située sur le territoire de la commune de Saint-Palais-sur-Mer,
- + autorise le maire à signer le procès-verbal et tous documents se rapportant à la présente décision.



D 2018-223 : SOLURIS – adhésion

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- + approuve le principe d'adhésion de la ville de Saint-Palais-sur-Mer au syndicat informatique de Charente-Maritime SOLURIS,
- + autorise le paiement de la contribution annuelle d'adhésion selon le modèle économique ainsi que les tarifs votés chaque année en comité syndical,
- + autorise le maire à signer la convention d'adhésion,
- + dit que les crédits correspondants sont ouverts au budget de l'exercice considéré.



D 2018-224 : SOLURIS – désignation représentants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- + désigne les représentants suivants :
 - Stéphane Magrenon, en qualité de délégué titulaire
 - Fabienne Labarrière-Aucouturier et Pierre Becker, en qualité de suppléants



D 2018-225 : CREA – demande de subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (2 contre : Guy Demont et Marie-Christine Bastard) :

- ✚ décide d'accéder à la demande de subvention du CREA de 700 € (sept cents euros).



D 2018-226 : modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix exprimées (2 abstentions : Guy Demont et Marie-Christine Bastard) :

- ✚ approuve le tableau des effectifs.



D 2018-227 : CARA – rapport de la CLECT sur transfert de compétence terrains familiaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions : pouvoir Alain Géniteau, Colette Dauphin et Gabriel Bardo) :

- ✚ approuve le rapport de la CLETC réunie le 12 septembre 2018 concernant le transfert de la compétence en matière de l'aménagement, l'entretien et la gestion des terrains familiaux locatifs,
- ✚ autorise le maire à signer tous les actes et documents afférents à cette opération.



D 2018-228 : CARA – rapport de la CLECT sur transfert de compétence GEMAPI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions : pouvoir Alain Géniteau, Colette Dauphin et Gabriel Bardo) :

- ✚ approuve le rapport de la CLETC réunie le 12 septembre 2018 concernant le transfert de la compétence en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI),
- ✚ autorise le maire à signer tous les actes et documents afférents à cette opération.



D 2018-229 : CARA – rapport de la CLECT sur révision libre des attributions de compensation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions : pouvoir Alain Géniteau, Colette Dauphin et Gabriel Bardo) :

- ✚ approuve le rapport de la CLETC réunie le 12 septembre 2018 concernant la révision libre des attributions de compensation par intégration des montants de la dotation de solidarité communautaire,
- ✚ autorise le maire à signer tous les actes et documents afférents à cette opération.



D 2018-230 : CARA – rapport d'activités 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activités 2017 de la communauté d'agglomération Royan atlantique.



D 2018-231 : SEMIS – bilan 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ donne quitus au bilan 2017 de la SEMIS tel que présenté.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 heures.

